

VILLE
DE

6140 FONTAINE-L'ÈVEQUE

Séance du 16 mars 2021



PRESENTS : G.GALLUZZO – Président-Bourgmestre
B.OSSELAER, Ph. D'HOLLANDER, Ch. BRUYERE, G.
AUGELLO et S. MENGONI – Echevins
M. SICILIANO, Président du CPAS
L.BOULANGER, Secrétaire

Point 3 : Vaccination Covid 19 : collaboration entre la Ville et le Lions

Le Collège Communal,

Vu le CDLD ;

Considérant l'impact de la crise sanitaire et les recommandations en matière de vaccination ;

Considérant que les Villes sont sollicitées en vue de prendre les dispositions utiles afin de permettre aux personnes qui désirent se faire vacciner mais ne peuvent s'y rendre par leurs propres moyens d'être menées dans les centres de vaccination ;

Considérant que la Ville a demandé au Lions de pouvoir mettre son minibus et ses chauffeurs bénévoles à disposition de la Ville afin de pouvoir cheminer les citoyens vers les centres de vaccination ;

Considérant qu'Ethias a décidé (depuis mars 2019) d'étendre gratuitement les couvertures « Responsabilité Civile Exploitation » et « Accidents du Travail » **souscrites auprès d'elle** par les Communes, CPAS, Provinces, Zones de police, Zones de secours, Intercommunales, hôpitaux, institutions de soins et d'aide aux personnes (maison de repos, institutions psychiatriques, etc.), établissements d'enseignement communautaire, universités, hautes écoles, sociétés de logements sociaux, la Croix rouge et les mouvements de jeunesse **à l'ensemble des bénévoles** qui prennent part à

une activité organisée par une de ces entités assurées et liée à l'aide apportée à la gestion de la crise du coronavirus. Cela signifie concrètement pour ces bénévoles que les couvertures d'assurance précitées seront étendues gratuitement dans le cadre de ces activités à la responsabilité civile qu'ils pourraient encourir ainsi qu'aux accidents corporels (**sur le trajet ou pendant les activités**) dont ils pourraient être victimes, à l'exclusion des accidents corporels résultant d'une contamination par la COVID-19. Ces extensions de couverture seront accordées aussi longtemps que durera la crise du coronavirus ;

Considérant qu'Ethias doit être informée de cette collaboration dans le cadre de la pandémie Covid 19 ;

DECIDE :

Article 1er - De demander à Ethias que le Lions puisse bénéficier gratuitement de l'étendue des couvertures « Responsabilité Civile Exploitation » et « Accidents du Travail » **souscrites auprès d'elle** par la commune de Fontaine-l'Évêque **à l'ensemble des bénévoles** car ceux-ci prennent part à soutenir la Ville dans le cadre de la gestion de la crise du coronavirus. Cela signifie concrètement pour ces bénévoles que les couvertures d'assurance précitées seront étendues gratuitement dans le cadre de ces activités à la responsabilité civile qu'ils pourraient encourir ainsi qu'aux accidents corporels (**sur le trajet ou pendant les activités**) dont ils pourraient être victimes, à l'exclusion des accidents corporels résultant d'une contamination par la COVID-19. Ces extensions de couverture seront accordées aussi longtemps que durera la crise du coronavirus. La personne de contact est Monsieur Pierre Chome, Rue des Gaulx 97 – 6140 Fontaine-L'Évêque.

Art. 2 - La présente sera transmise au Lions, à Ethias et aux services concernés.
En séance à Fontaine-l'Évêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La secrétaire,
(s) Laurence BOULANGER

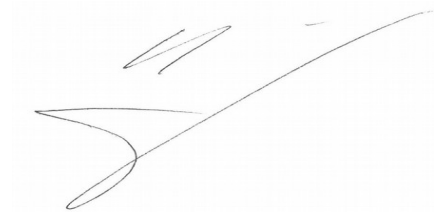


La Directrice générale,
(s) Laurence BOULANGER



Pour extrait conforme :

Le président,
(s) Gianni GALLUZZO



Le Bourgmestre,
(s) Gianni GALLUZZO